



Séance du 02/05/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 210

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160305

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Forêt communale – Rochetaillée- Acquisition de parcelles boisées appartenant à Monsieur Joseph FAUVET

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 22/04/2016

Compte rendu affiché le : 03/05/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE) Mme Alexandra CUSTODIO (pouvoir à Mme Brigitte MASSON) Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à M. Michel BEAL) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Charles DALLARA) Mme Anne-Françoise VIALON (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Robert KARULAK (pouvoir à Mme Christiane JODAR)

Absents :

M. André FRIEDENBERG; Mme Marie-Hélène THOMAS; M. Maurice VINCENT; Mme Pascale MARRON; M. Olivier LONGEON; M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE; M. Florent PIGEON; Mme Stéphanie MOREAU; Mme Nadia SEMACHE; Mme Maryse BIANCHIN; M. Pierrick COURBON; Mme Myriam ULMER

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 210

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160305

Direction en charge : Urbanisme opérationnel

Objet : Forêt communale – Rochetaillée- Acquisition de parcelles boisées appartenant à Monsieur Joseph FAUVET

□ **Rappel et Références :**

Depuis le XIXe siècle la Ville de Saint Etienne mène une politique de gestion forestière dont l'objectif principal est la protection de sa ressource en eau sur la vallée du Furan. Ainsi, elle a acquis, au fil des années et des opportunités, sur le massif du Grand Bois, 750 ha de forêt. Aujourd'hui, cette politique perdure et se traduit par un maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Dans le cadre du renforcement de la protection de la ressource en eau, il est proposé d'acquérir les parcelles situées dans le périmètre de protection des eaux du Furan.

A cette fin, la Ville sollicite l'expertise de l'Office National des Forêts (ONF) pour conduire les négociations sur ces parcelles et mettre en oeuvre pour le compte de la ville une politique de gestion et d'exploitation forestière respectueuse de la ressource en eau et de l'équilibre de la forêt communale (certification PEFC, gestion durable de la forêt).

De plus, la gestion forestière permet à la Ville, chaque année, d'obtenir des recettes à hauteur de 245 000 €

□ **Motivation et Opportunité :**

Monsieur Joseph FAUVET est propriétaire de parcelles forestières situées dans le périmètre de protection rapprochée des eaux du Furan sur la commune de Rochetaillée.

Monsieur Joseph FAUVET souhaite vendre ces parcelles boisées.

L'acquisition de ces parcelles contribuera à compléter la maîtrise foncière dans ce périmètre pour y conduire une gestion forestière adaptée aux enjeux de la protection de la ressource en eau.

Une fois acquises, ces parcelles seront soumises à application du régime forestier pour permettre à l'ONF de gérer durablement cette forêt.

□ **Contenu :**

Un accord est intervenu avec Monsieur Joseph FAUVET concernant l'acquisition par la Ville de Saint-Étienne des parcelles ci-après désignées, moyennant une somme de 48 000 €(quarante huit mille euros) toutes indemnités comprises :

Commune	section	n°Parcelle	Lieu-dit	Surface
Rochetaillée	190 A	725	Font Gerbeux	0ha55a78ca
Rochetaillée	190 A	1142	Les Sagnols	1ha42a40ca
Rochetaillée	190 A	1143	Les Sagnols	0ha86a30ca
Rochetaillée	190 A	1144	Les Sagnols	0ha2a20ca
Rochetaillée	190 A	1145	Les Sagnols	0ha27a80ca
Rochetaillée	190 A	1146	Les Sagnols	1ha42a75ca
Rochetaillée	190 A	1163	Au combat	0ha56a00ca
Rochetaillée	190 A	1164	Au combat	0ha6a10ca
Rochetaillée	190 A	1165	Au combat	0ha7a65ca
Rochetaillée	190 A	1166	Au Combat	0ha29a45ca
Rochetaillée	190 A	1169	Au Combat	0ha9a55ca
Rochetaillée	190 A	1171	Au Combat	0ha76a90ca
TOTAL				6ha42a88ca

Le prix est conforme à l'avis de France Domaine en date du 22 mars 2016.

Dans le cadre de la protection des eaux, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde une subvention pour l'acquisition des parcelles situées dans les périmètres de protection rapprochée d'un montant correspondant à 50 % du coût d'acquisition (avec un coût plafond de 10 000 €par ha). Les parcelles à acquérir répondent à ce critère. La Ville va solliciter l'Agence de l'Eau pour obtenir cette subvention représentant une recette de 24 000 €dès la signature de l'acte.

La signature de l'acte devra intervenir avant le 01 septembre 2016.

Conformément à l'article L111-1 du Code Forestier, la Ville de Saint-Étienne demande à bénéficier du Régime Forestier sur les parcelles dès la signature de l'acte notarié.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

- Coût total investissement TTC : Dépenses : 50 200 € : dont TVA :
 - acquisition de 48 000€
 - estimation des frais de notaire : 2 200€

- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement	Acquisition : 48000€ estimation frais de notaire : 2 200 €					Recette 24 000 € au titre d'une demande de subvention
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- décider l'acquisition des parcelles sus mentionnées suivant les conditions définies dans la promesse de vente dont un exemplaire devra rester joint au dossier,
- autoriser Monsieur le Maire, ou tout représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître MAGGIOLI, notaire à Saint-Etienne,

- demander à soumettre les parcelles sus mentionnées au régime forestier dès la signature de l'acte notarié, et en confier la gestion à l'Office National des Forêts.

- solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les parcelles situées dans le périmètre de protection rapprochée des eaux du Furan.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 47 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

BP 2016-2017, chapitre 21,
opération 2001-C-7218,
nature 2117

Recette 24 000 € chapitre
13, nature 1321

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Christiane JODAR